

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE
POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT LOGISTIQUE
RESUME NON-TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE**



**SH MAGNY
ZA PORTE DU MORVAN – CHAMP DE LA VIGNE
89200 MAGNY**

Affaire n° 2022/03/020

Révision	Date	Rédacteur	Validateur
0	14/12/2022	C. MICHELIN	H. THOMAS



SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU PROJET	3
2. REGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET	5
2.1. CLASSEMENT DU SITE.....	5
2.2. REGLEMENTATION IOTA AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU	5
3. RESUME NON-TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE.....	6

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Plan de masse du projet (Extrait de la pièce PC « 1209-PC02-PLAN DE MASSE »)	4
---	---



1. PRESENTATION DU PROJET

Les principales installations qui composeront le site sont les suivantes :

- ❖ Un bâtiment unique composé de :
 - ❖ 8 cellules de stockage :
 - 2 cellules (C1 et C2) d'environ 2 810 m² chacune reliée à une rétention déportée,
 - 6 cellules de (C3 à C8) d'environ 11 120 m² ;
 - ❖ 2 plots bureaux en façade Sud-Ouest et Sud-Est (R+1) ;
 - ❖ Locaux techniques :
 - 2 locaux de charge d'accumulateurs,
 - 2 locaux destinés à accueillir le système de production de chaleur,
 - des locaux électriques (transformateurs, TGBT, ...),
 - un local technique accueillant les moteurs et groupes motopompe du sprinklage couplé à une réserve pour le sprinklage de 1 100 m³ et un surpresseur couplé à une réserve d'eau incendie de 1 100 m³ ;
- ❖ Un poste de garde ;
- ❖ 2 parkings pour les Véhicules Légers (VL) et d'aires d'attente pour les Poids-Lourds (PL) ;
- ❖ Un bassin étanche ;
- ❖ Des bassins d'infiltration et noues de remédiation.

Ces éléments sont repris dans le plan masse présent annexe du présent dossier d'autorisation environnementale. Un extrait est repris en page suivante.

Les produits susceptibles d'être stockés seront principalement des matières combustibles et dans une moindre mesure, des liquides inflammables, des aérosols, des produits dangereux pour l'environnement notamment.

Les activités réalisées sur le site seront les suivantes :

- ❖ Réception de marchandises par camion,
- ❖ Stockage des produits en rack / masse à l'intérieur des 10 cellules de stockage,
- ❖ Reconditionnement éventuel,
- ❖ Préparation de commandes,
- ❖ Expédition des marchandises par camion.

Les activités réalisées sur le site seront les suivantes :

- ❖ Réception de marchandises par camion,
- ❖ Stockage des produits en rack / masse à l'intérieur des 8 cellules de stockage
- ❖ Préparation de commandes,
- ❖ Expédition des marchandises par camion.

D'autres activités gravitent autour comme le service client ou la gestion des déchets par exemple.

L'établissement emploiera 300 personnes (80 salariés administratifs/commerciaux et 250 salariés pour l'exploitation de l'entrepôt).

Les horaires de fonctionnement du site pourront être effectués en 3x8 du lundi au samedi. A noter qu'exceptionnellement, en cas de forte activité, ces horaires pourront être étendus au dimanche.



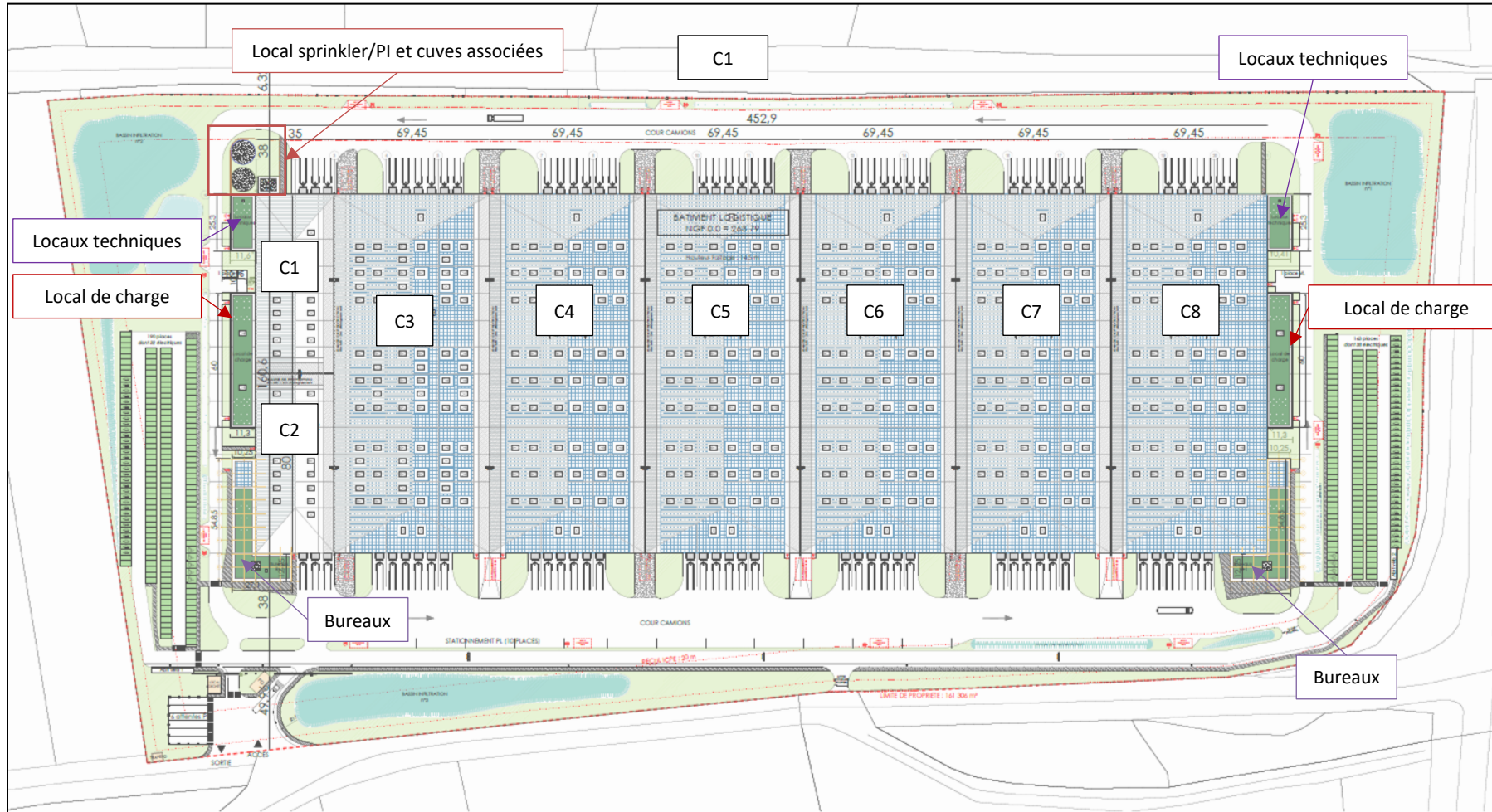


Figure 1 : Plan de masse du projet (Extrait de la pièce PC « 1209-PC02-PLAN DE MASSE »)



2. REGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET

2.1. CLASSEMENT DU SITE

Au regard de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement définie à l'annexe de l'article R.511-9 du code de l'Environnement, les installations du site sont soumises à :

- ❖ Autorisation au titre de la rubrique :
 - 1510** Stockages de matières combustibles – Q > à 500 T
- ❖ Enregistrement au titre de la rubrique :
 - 4331** Liquides inflammables (catégorie 2 ou 3) – Q = 999 T
- ❖ Déclaration au titre des rubriques :
 - 1436** Liquides de point éclair compris entre 60 et 93°C – Q = 999 T
 - 1450** Solides inflammables – Q < à 1 T
 - 1630** Soude ou potasse caustique – Q < à 249 T
 - 4320** Aérosols extrêmement inflammables – Q = 50 T
 - 4321** Aérosols extrêmement inflammables – Q = 500 T
 - 4510** Produits dangereux pour l'environnement – Q = 35 T
 - 4511** Produits dangereux pour l'environnement – Q = 100 T
 - 4741** Mélanges d'hypochlorite de sodium – Q = 2 T
 - 4755-2** Alcools de bouche – Q = 449 m³ d'alcool dont le titre alcoométrique volumique est supérieur 40 %
 - 4801** Charbon de bois – Q = 499 T
 - 2925** Ateliers de charge d'accumulateur – P > 50 kW

Le site ne sera pas classé SEVESO.

La plateforme logistique et ses installations ne sont soumises à aucune des rubriques 3 000 à 3 999 de la nomenclature des installations classées et ne relève donc pas des articles R.515-58 et suivants du Code de l'Environnement.

2.2. REGLEMENTATION IOTA AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Compte tenu du mode de gestion des eaux pluviales, le projet ne relèvera des rubriques visées de la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du Code de l'Environnement suivantes :

- ❖ **2.1.5.0.** Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet
- ❖ **3.3.1.0** Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau



3. RESUME NON-TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE

Thème	Données notables état initial	Synthèse des principales mesures
Urbanisme	Le site est localisé en zone UE5 du PLUi de la communauté de communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN, au sein de la zone d'activités Porte du Morvan. Le PLUi est en cours de révision.	Le projet sera conforme au futur PLUi modifié.
Paysage	L'entrepôt présentera une hauteur au faitage sous bac de 13,70 m, l'acrotère atteignant 14,50 m.	Projet au sein du Zone d'Activités. L'intégration paysagère au cœur du projet afin d'assurer une intégration visuelle du bâtiment dans son environnement. Les espaces végétalisés seront composés d'espaces arborés (haies champêtres sur la quasi-totalité du périmètre) et de zones humides (bassins et noues arborées et plantées). Certaines toitures seront végétalisées. Projet qui vise le label Biodiversity et la certification BREEAM.
Patrimoine culturel et historique	Site en dehors de périmètre de monuments historiques, de site classé au patrimoine mondial de l'Unesco, de site classé (le plus proche est « Promenade des Capucins a Avallon » à 5,7 km à l'Ouest de la zone d'étude) ou inscrit, d'AVAP ou de ZPPA.	-
Milieu naturel	Le projet se trouve au sein d'une ZNIEFF de type II. Il s'agit des « PRAIRIES ET BOCAGE DE TERRE-PLAINE » (identifiant : 260020057). Le projet se trouve au Nord de du Parc Naturel Régional du « Morvan » (FR8000025). Deux sites Natura 2000 sont situés à proximité de la zone de projet, dans un rayon de 10 km : La ZSC FR2600987 « Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à Chauves-souris du Morvan » à 2,25 km et la ZSC FR2600974 « Pelouses, forêts et habitats à chauve-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents » à 7,48 km (impacts sur les zonages à proximité de la zone d'étude considérés comme non significatifs). Absence de trame verte et bleue au niveau de la zone d'étude. Etude de caractérisation des zones humides réalisée : 0,2 ha de zone humide délimitée par les critères pédologiques et floristiques. Prospections sur les terrains réalisées dans le cadre du projet : Enjeux très faibles à moyens pour la flore/végétation ; Enjeux très faibles à moyens pour les insectes ; Enjeux très faibles à forts pour les mammifères ; Enjeux très faibles à faibles pour les amphibiens et les reptiles ; Enjeux très faibles à forts pour les oiseaux.	Respect des exigences du PLUi en termes de zones humides. En phase travaux : Préservation de espèces, balisage préventif, absence de rejet dans le milieu naturel, barrières anti-retour, adaptation du calendrier des travaux, suivi par un écologue. En phase d'exploitation : Création de 3 bassins d'infiltration plantés et de noues enherbées sur site (surface totale de 0,99 ha, supérieure aux 0,2 ha de zones humides identifiés dans l'état initial), adaptation et limitation de l'éclairage, implantation d'habitats (hibernaculums, nichoirs, hôtels à insectes), plantations d'arbres et de haies, adaptation du calendrier pour les entretiens, absence d'utilisation de produits phytosanitaires, suivi par un écologue. Impacts résiduels de très faibles à faibles.



Thème		Données notables état initial	Synthèse des principales mesures
Sols et sous-sol		<p>Sous-sol peu perméable du fait de la présence d'argile limoneuse Aucun site CASIAS n'est répertorié dans un rayon de 500 m autour du site (le plus proche se trouve à 590 m au N-O) Investigations de terrain et analyses : anomalies en métaux lourds observés sur la majorité des sondages. Les anomalies en métaux lourds, identifiées dans les sols au droit de la zone d'étude, semblent liées aux activités agricoles et/ou à la nature lithologique des sols.</p>	<p>Pas de stockage extérieur. Imperméabilisation des zones de stockage et d'activités Dans le cadre des aménagements, la création d'un recouvrement des terres concernées sera réalisé aux endroits le nécessitant.</p>
Eaux	Eaux souterraines	<p>Au niveau de la zone d'étude, la présence des limons argileux constitue une protection locale des masses d'eau souterraines. Absence de captage AEP ou AAC au droit du site. Aucun usage sensible de l'eau n'est répertorié à proximité. Une partie du site d'étude se trouve une zone potentiellement sujette aux débordements de cave.</p>	<p>Absence de forage. Absence de niveau enterré. Gestion des eaux usées à la parcelle par infiltration. Traitement des eaux de voiries susceptibles d'être polluées par phytoremédiation ou séparateur-déboureur d'hydrocarbures. Stockage uniquement en intérieur. Dispositifs de confinement des écoulements accidentels et des eaux d'extinction incendie (réentions déportées et bassin étanches). Vérifications périodiques des moyens de traitement pour s'assurer de leur bon fonctionnement.</p>
	Eaux de surface	<p>Aucun enjeu vis-à-vis des eaux superficielles et des usages qui pourraient y être associés. La zone d'étude n'est pas concernée par le risque inondation par débordement de cours d'eau. Les sources d'eau potable liées aux eaux de surfaces sont éloignées de la zone d'étude. La commune de MAGNY n'est pas concernée par cette ZRE. Eaux usées gérées sur site par une micro-station d'épuration.</p>	
Air Odeur		<p>Emissions uniquement liées au trafic routier.</p>	<p>Proximité de l'échangeur n°22 de l'A6. Moteurs à l'arrêt lors des opérations de chargement et déchargement.</p>
Climat Energie		<p>Nécessité de chauffage (à minimal pour le fonctionnement du système d'extinction automatique). Besoins en alimentation électrique.</p>	<p>Utilisation de pompes à chaleur (CO₂). Mise en place de panneaux photovoltaïques. Isolation thermique du bâtiment. Recherche de la certification BREEAM (very good). Eclairage zénithal privilégié dans les cellules et éclairage par les baies vitrées dans les bureaux, orientées de façon à profiter des apports solaires en hiver</p>
Bruit Vibration		<p>Les premières habitations se trouvent à 310 m au Sud-Ouest (La Tuilerie) et à 600 m à l'Est (Charbonnière) de la zone d'étude. Elles sont localisées ci-dessous. Un hôtel est présent à environ 100 m à l'ouest. Zone d'étude non concernée par un secteur affecté par le bruit de l'A6 ou de la D606. L'impact du projet en termes de vibrations peut être considéré comme très faible.</p>	<p>Vitesse de circulation limitée sur le site. Chargement et déchargement des camions moteurs à l'arrêt. Installations annexes localisées dans des locaux clos. Opérations de manutention uniquement dans le bâtiment de stockage. Respect des valeurs limites en ZER ainsi qu'en limite de propriété.</p>



Thème	Données notables état initial	Synthèse des principales mesures
Déchets	-	Tri sélectif des déchets et recyclage ou valorisation privilégiée. Majoritairement déchets non dangereux (déchets dangereux limités aux opérations de maintenance, collectés avec bordereau de suivi regroupés dans un registre).
Transports et approvisionnements	Du fait de son implantation et des mesures mises en place, le projet aura un impact significatif sur le trafic de la D646.	6 places d'attente PL ont été prévues en amont du poste de garde et 10 places PL ont été prévus au Sud de la voie engins pour que les camions n'aient pas à se stationner le long de la D50. Sensibilisation du personnel au covoiturage et à l'utilisation des transports collectifs
Emissions lumineuses	Malgré le contexte rural de la zone d'étude, la présence de l'A6, de l'échangeur d'AVALLON à proximité de la zone d'étude constitue une pollution lumineuse nettement perceptible.	Les mats implantés le long des voiries et parkings seront limités en hauteur. L'éclairage sera quant à lui tourné vers le sol. Pas d'éclairage publicitaire. Eclairage extérieur fonctionnant uniquement pendant les heures d'activités du site (sécurité des personnes et de la circulation) avec horloge crépusculaire.

